



Rapport de gestion
Exercice clos au 31 décembre 2017
Assemblée générale de
Générations Mouvement – Fédération nationale
mercredi 21 mars 2018

Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de
Générations Mouvement - Fédération nationale

Exercice 2017 – Assemblée générale du
mercredi 21 mars 2018

Conformément aux statuts de la Fédération nationale, nous avons réuni en Assemblée générale ordinaire les délégués des fédérations départementales et des Unions régionales de Générations Mouvement afin de leur rendre compte de la situation et de l'activité de la Fédération nationale durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à disposition dans les délais légaux.

Les délégués prendront ensuite connaissance du rapport du vérificateur aux comptes de la Fédération nationale ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

ACTIVITÉ STATUTAIRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Organes de direction et de contrôle

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois (février, mai, juin, septembre et novembre).

Une des réunions s'est tenue en même temps que le séminaire des administrateurs (mai 2017) pour établir le programme de travail de la mandature.

Le Bureau s'est réuni 8 fois (janvier, février, mars, juin, août, septembre, novembre et décembre).

L'assemblée générale d'avril 2017 a élu ou renouvelé le mandat de 7 administrateurs :

- ✓ Claude Connan
- ✓ Michèle Girard
- ✓ Norbert Gratia
- ✓ Jean Hody
- ✓ Jean-Pierre Laroche
- ✓ Marie-Claude Rey
- ✓ Colin Yeandle

Le Bureau a été reconduit comme suit :

- ✓ Gérard Vilain, président
- ✓ Michel Guilbert, vice-président
- ✓ Jean-Pierre Laroche, vice-président
- ✓ Pierre Erbs, secrétaire
- ✓ Ginette Milhavet-Salendre, secrétaire adjoint
- ✓ Bernard Dumont, trésorier
- ✓ Henri Lemoine, trésorier adjoint

Guy Wexsteen, titulaire, et Danièle Beaulieu, suppléante, ont été désignés vérificateurs aux comptes par l'Assemblée générale.

Le cabinet Ernst & Young exerce les fonctions de commissaires aux comptes de la Fédération nationale (mandat renouvelé en 2015 pour 6 ans) jusqu'en 2020. Le cabinet Auditex assure sa suppléance (depuis 2008). Le cabinet Axis Expertise conseil est l'expert-comptable de la Fédération nationale.

Personnel salarié

En 2017, neuf collaborateurs salariés étaient employés à la Fédération nationale. La Fédération nationale applique la Convention collective de l'animation.

Participations

La participation de la Fédération nationale dans MSA Services (7 604 €), société coopérative à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration, n'a pas été modifiée et, depuis le 29 juin 2017, la Fédération nationale a souscrit 3 267 parts sociales au Crédit agricole (4 999 €).

Partenariats

- Le partenariat avec la **Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole** a continué selon les termes de la convention triennale renouvelée en 2016 jusqu'en 2019. Le montant de la subvention annuelle est de 120 000 €.
- Le partenariat avec **Groupama** est organisé de la manière suivante : subvention conventionnelle (fiscalisée) de 40 000 € (dont TVA 6 667 €) versée par Groupama SA et convention de mécénat (signée en décembre 2013) de 60 000 € versée par la Fédération nationale Groupama.

Comptes annuels

Nous présentons les comptes annuels que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée générale et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Situation de l'activité en cours de l'exercice

D'une manière synthétique, les comptes de l'exercice 2017 se résument ainsi :

- produits courants : 1 670 219 €
 - charges courantes : 1 745 949 €
- (dont **10 057 €** euros au titre des réserves constituées par l'assemblée générale)
- résultat comptable : - 75 730 €
 - résultat à affecter : - **65 673 €**

Produits

Les **cotisations** qui représentent 58,14 % des revenus de la Fédération nationale accusent une baisse de 15 520 €, correspondant à une perte de 9 700 adhérents. La cotisation de la fédération nationale est à 1,60 €.

Parmi les autres ressources (soit 41,86% des revenus) figurent les postes suivants :

- Les **ventes de marchandises** et les **prestations de services** (soit 22,14% des produits) correspondent notamment à :
 - la régie publicitaire de *Tambour battant* (49 440 €)
 - l'appui de nos partenaires pour l'édition de nos plaquettes voyages et organisation de voyages (21 900 €)
 - la location d'espaces aux partenaires lors des Journées nationales (14 950 €)
 - les ristournes des voyageurs partenaires (122 021 €)
 - National de pétanque (145 351 €) la dictée nationale (16 105 €)

- Les **subventions** représentent 14,75% des ressources de la Fédération nationale :
 - la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole pour 120 000 € ;
 - la subvention de Groupama SA pour 40 000€ supporte la TVA reversée à l'Etat (soit 33 333 € pour la Fédération nationale) ;
 - le fonds de développement de la vie associative pour 14 700 € au titre des formations dispensées par l'IFRA ;
 - les aides de notre partenaire touristique (VVF) pour ECC (5 000 €) ;
 - le ministère des Affaires sociales et de la Santé a également octroyé une subvention de 10 000 € à la Fédération nationale pour animer des ateliers d'initiation à l'utilisation des outils numériques à destination des personnes âgées.
 - La société Kyomed pour 3 333 € pour l'utilisation d'une application qui permet de simplifier l'usage d'une tablette.
 - La subvention de Groupama - Fédération nationale pour 60 000 €.

- Les **revenus financiers** représentent 2,14% des ressources de la Fédération nationale :
 - Depuis 2006, les fonds étaient placés dans des SICAV de trésorerie auprès du Crédit Agricole. Or le rendement étant de plus en plus improbable, la totalité du portefeuille, a été cédée et la plus-value réalisée est de 32 730 €.
 - La Fédération nationale a souscrit auprès du Crédit Agricole, de nouveaux placements qui ont générés des intérêts créditeurs à hauteur de 2 915 €.

Charges

Achats : 518 745 € soit 29,71%

Parmi les montants significatifs, on peut noter :

- La location du siège social de la Fédération nationale (136 647 €)

- Les achats de matériel de communication (52 804 €)
- Les assurances (95 001 €) comprenant les assurances propres à la Fédération nationale (Responsabilité civile associative et autres missions collaborateurs notamment) et celles souscrites pour le compte du Mouvement (RC organisateur de voyages, garantie de cautionnement, protection juridique)
- Les honoraires (75 088 €) correspondent essentiellement à l'Agence 914 (relations presse et communications), à AXIS (expert-comptable), à Ernst and Young (commissaire aux comptes), ID MSA (salaires et charges sociales) et avocats.
- Les frais de formations (33 309 €) correspondent aux frais de déplacements des bénévoles et des collaborateurs, aux honoraires d'UPROMI qui interviennent sur des formations complémentaires à celles assurées par notre association et à l'édition d'une plaquette pour les 30 ans de l'IFRA
- La refonte de la plaquette timbre avec un volet détachable de la lettre comprenant le timbre de l'année 2018, généralisée à toutes les fédérations, et l'édition, pour 9 fédérations pilotes, de cartes d'adhérents nominatives et personnalisées (45 628 €)
- L'étude et la procédure de mise en place d'une base de données (27 464 €)

Autres achats : 283 241€ € soit 16,23%

Parmi les autres postes significatifs, on note :

- La fabrication *Tambour battant* (24 896 €) et l'expédition du magazine (42 013 €).
- L'opération annuelle du Championnat de pétanque (127 638 €) et, pour la quatrième année, le concours de Dictée (16 806 €).
- Les frais inhérents aux Journées nationales (48 819 €), au Séminaire des présidents (23 069 €)

Rémunérations du personnel et charges sociales : 618 383 € soit 35,79%, correspondant aux salaires + charges sociales (611 390 €) concernant 9 salariés et provision départ en retraite et congés payés (6 993 €).

Les provisions pour pensions et obligations sont soumises à des taux actuariels variables selon les années.

Subventions accordées : 28 392 € soit 1,63%

La Fédération nationale supporte les frais inhérents à l'IFRA (6 772 €).

Les Unions régionales qui la demandent peuvent obtenir une subvention pour l'organisation de leurs formations (1 500 €) : 2 unions régionales l'ont obtenue en 2017.

Deux concours en lien avec la MSA (20 120 €), subventions versées pour le concours *Pré vert* (6 176 €) et pour Générations actions (9 500 €) et les frais inhérents (4 444 €).

Charges non récurrentes spécifiques au soutien des fédérations :

74 779 €

La Fédération nationale soutient et accompagne les fédérations départementales en difficulté :

- Le soutien se caractérise sous différentes formes : un apport en trésorerie sous forme de prêt, de subventions, du règlement des cotisations nationales en plusieurs échéances.
- L'accompagnement se caractérise par différentes actions : accès aux formations, présences de salariés ou de bénévoles lors de réunions, d'assemblée générale, conseil d'administration etc., en contribuant à l'amélioration de son développement.

Cette année la fédération nationale a notamment accordé une avance de trésorerie de 60 000 € et un report du règlement des cotisations de 14 779 € à la fédération du Loiret.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette fédération, une provision de ces sommes a été constituée dans les comptes de l'exercice.

Bilan - Actif

- Dans les **immobilisations incorporelles** : on peut noter les dépôts de marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), et du site internet.
- Les **immobilisations corporelles** concernent les aménagements, le mobilier et le matériel informatique. L'augmentation est due à l'acquisition d'ordinateurs portables
- Pour les **immobilisations financières** : notons 100 titres de MSA Services (7 604 €), parts sociales au Crédit agricole (4 999 €) et prêts aux Fédérations : de l'Aude (12 000 €), de la Loire (10 834 €), du Loiret (60 000 €), de la Vienne (solde 16 000 €), et des Vosges (solde 4 500 €). Le prêt à la fédération du Roussillon a été remboursé par anticipation cette année.
- La baisse des **créances** (comptes clients) est due au nouveau système de distribution des cotisations nationales, et d'une demande des fédérations pour que les factures soient éditées en début de l'année correspondante à l'année des cotisations.
- Les **valeurs mobilières de placement** : elles sont inexistantes, en effet la totalité du portefeuille (SICAV de trésorerie auprès du Crédit agricole) a été cédée au profit de nouveaux placements.
 - Livret A pour un montant de 76 787 €
 - Compte sur livret association 1 626 401 €
 - Compte sociétaire 15 327 €

Bilan - passif

Les réserves comprennent la réserve statutaire (article 27 des statuts) les réserves associatives affectées.

Réserves affectées

Depuis 2010, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a affecté tout ou partie des excédents des exercices successifs pour le développement du Mouvement :

	31 Décembre 2016	Consommation	Solde des réserves après validation de l'affectation
Développement du mouvement	10 779,25€	-2 291,75€	8 487,50€
Aide aux aidants	22 557,16€	-58,80€	22 498,36€
Soutien au développement des « Unions régionales »	7 145,04€	-5 913,08€	1 231,96€
Aide à la formation	15 754,43€	-1 500,00€	14 254,43€
Réserve stratégique	316,84€	-293,12€	23,72€
TOTAL	56 552,72€	-10 056,75€	46 495,97€

Les réserves ont été utilisées comme suit en 2017.

La réserve Développement du Mouvement (2 291,75 €)

Ces fonds ont permis **en 2017** de financer :

- ✓ Une remise exceptionnelle sur cotisations (51,60 €)
- ✓ des actions de développement (2 240,15€)

La réserve Aide aux aidants (58,80€)

Constituée en mars 2013 par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, elle a pour but d'accompagner l'action.

- ✓ Elle a permis de financer, **en 2017**, des frais d'ateliers d'aidants en Loire Atlantique.

La réserve Soutien au développement des Unions régionales (5 913,08 €)

Cette réserve permet de réunir toutes les fédérations d'une Union régionale, pour leur apporter un soutien pour le développement.

- ✓ Elle a permis de financer 5 réunions.

La réserve Aide à la formation (1 500,00 €)

Cette réserve a pour but de favoriser **les formations**.

- ✓ Deux unions régionales ont bénéficié, **en 2017**, de cette subvention l'union régionale Normandie (500 €) et l'union régionale Provence Alpes Côte d'Azur (1 000 €).

La réserve stratégique (293,12 €)

Les frais liés aux déplacements en fédération départementale.

Budget 2018

Présentation

Conformément à l'article 10 des statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'approuver le budget, arrêté par le Conseil d'administration.

Le document présenté dans la convocation à l'Assemblée générale donne un comparatif entre les réalisations 2017 et les prévisions 2018.

Le budget 2018 récapitule le fonctionnement classique de la Fédération nationale. Il indique également l'état des dépenses sur les réserves affectées.

Recettes

- **Les recettes** sont constituées, notamment, des cotisations des adhérents, basées sur 612 000 adhérents.
- **Les subventions** : CCMSA, FDVA, Groupama sont reconduites à leur niveau de 2017.
- Les **autres recettes** sont constituées par les ventes de la Fédération nationale, notamment celles liées à l'activité touristique de Générations Mouvement.

Dépenses

Les dépenses reprennent l'activité statutaire, le fonctionnement du siège social, les services aux associations (assurances, formation, animation du

réseau.....), les représentations nationales assumées par votre Fédération nationale, les manifestations nationales (pétanque, concours de dictée, de photos, séminaires, appel à actions, opération *Ensemble sur les chemins de convivialité...*) et les travaux des différents groupes de travail animés par les membres du Conseil d'administration.

Sont prises également en compte les dépenses liées à la modernisation du Mouvement : notamment la modernisation de la carte d'adhérent nationale et la mise en place d'une base de données commune à tout le réseau. Les efforts en matière de développement seront poursuivis.

Projets associatifs

Les projets associatifs (aide aux aidants, développement du Mouvement, appui à la formation, soutien au développement des unions régionales) font l'objet d'une présentation à part : ils doivent trouver leur financement dans les réserves constituées par les assemblées générales précédentes.

Résolutions financières

1 - L'Assemblée générale aura à se prononcer sur les comptes tels qu'ils viennent d'être présentés, et sur le quitus au Conseil d'administration ainsi que sur le budget de l'exercice 2018, conformément à l'article 10 des statuts.

2 - L'Assemblée générale aura également à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

L'exercice comptable fait apparaître un **déficit de gestion** de 65 673 €, constitué :

- du résultat net de l'exercice correspondant à un déficit de 75 730 €,
- diminué des charges relatives à l'utilisation des différentes réserves antérieurement constituées à hauteur de 10 057 € dont nous proposons l'affectation ci-dessous :

- ✓ 1 500,00 € sur la réserve **du projet associatif Appui à la formation**
- ✓ 2 291,75 € sur la réserve **pour le développement du Mouvement**
- ✓ 293,12 € sur la réserve **stratégique**
- ✓ 58,80 € sur la réserve **aide aux aidants**
- ✓ 5 913,08 € sur la réserve **soutien au développement des unions régionales.**

Par ailleurs, le Conseil propose d'affecter le déficit de gestion soit 65 673 € au compte de report à nouveau.

Rappelons que l'assemblée générale de 2016 a validé l'augmentation de 10 centimes de la cotisation pour l'année **2019** qui s'élèvera donc à **1,70€**. En **2018**, la cotisation reste donc fixée à **1,60 €**.

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Le rapport d'activité sera articulé autour de trois thèmes qui résument les préoccupations et l'activité de la Fédération nationale en 2017.

1. La modernisation du Mouvement
2. La sécurisation des associations affiliées
3. La dynamique du Mouvement et son développement

Quatre sujets qui nous paraissent prioritaires seront développés :

1. La mise en place d'une base de données commune à toutes les associations affiliées (Michel Guilbert)
2. La nécessité de disposer d'engagements réciproques de loyauté et de solidarité (Henri Lemoine)
3. Le développement (Bernard Dumont)
4. La défense des retraités et de leur pouvoir d'achat avec l'adoption d'une motion (Jean-Pierre Laroche)

Première partie : la modernisation du Mouvement

Génération Mouvement, comme toutes les autres composantes de la société, a intégré dans ses priorités la nécessité de s'approprier les nouvelles technologies et de suivre les évolutions numériques. Il est en effet primordial que nos adhérents et nos responsables associatifs restent intégrés à la société, notamment dans ce domaine. Cela passe à la fois par des actions de formation au sein de notre réseau et par une ouverture au digital.

Les actions menées sont de quatre ordres : en direction des adhérents, des responsables associatifs, du grand public par le biais des réseaux sociaux et en nous intéressant à la silver économie.

- 1- **En direction des adhérents**, les nombreuses formations à l'utilisation d'internet, des ordinateurs et, aujourd'hui, des tablettes et des smartphones, mises en place par les associations locales et

les Fédérations départementales sont encouragées. Souvent en partenariat, notamment avec la Mutualité sociale agricole, elles peuvent obtenir des subventions de la Conférence des financeurs.

Ces formations permettent, entre autres, de préparer demain où de très nombreuses démarches administratives se feront exclusivement par internet. Cela est d'autant plus vrai en milieu rural où les services administratifs sont souvent éloignés des lieux de vie.

Notre partenaire Facilotab (tablettes adaptées) nous accompagne dans cette démarche de formation.

En aidant ainsi nos adhérents les moins experts à être à l'aise avec ces nouveaux modes de communication, nous remplissons totalement l'objet social de Générations Mouvement : rompre l'isolement, créer du lien, permettre aux personnes âgées de rester acteurs de leur vie.

2- **En direction des responsables**, la Fédération nationale, par le biais de l'Institut des responsables associatifs (Ifra), leur met à disposition des outils pour faciliter la gestion de leurs associations : fichier comptable et fichier des adhérents. Dernièrement, l'Ifra a finalisé le fichier groupe à destination des Fédérations départementales pour leur permettre d'agréger les données collectées par les clubs. Je laisse le soin à l'Ifra de vous présenter son activité de façon plus exhaustive lors de son assemblée générale qui se tient cet après-midi.

Enfin, pour faciliter encore plus le travail des responsables, la Fédération nationale a décidé de mettre en place une base de données commune permettant à tous les responsables de saisir leur fichier d'adhérents et de gérer ainsi leur association.

L'année 2017 a été consacrée, avec un comité de pilotage constitué d'administrateurs nationaux et de responsables départementaux, de rédiger le cahier des charges pour la création de cette base de données, c'est-à-dire de lister nos besoins et nos impératifs. Nous

avons été, pour cela, accompagnés par deux consultants du cabinet Almavia. Nous avons déjà évoqué ce sujet en 2017 lors de l'Assemblée générale de Bourges et lors du séminaire des présidents à Montagnac.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de vous présenter l'état d'avancement du dossier. Le calendrier proposé, comme vous le verrez, est ambitieux. Notre volonté est de le réaliser et de mettre en œuvre les nécessaires actions de formation pour y parvenir. Cependant, il nous faut prendre toutes les précautions nécessaires quant à la protection des données. Cet aspect-là prendra probablement plus de temps que ce que nous prévoyons car un règlement européen de protection des données, que nous devons intégrer à notre réflexion et notre démarche, est sorti en fin d'année.

Focus sur la base de données

La base de données qui sera accessible à partir d'internet a pour objectifs de :

- soutenir les responsables associatifs dans leurs tâches administratives
- leur fournir un outil leur permettant de mieux connaître leurs adhérents, de gérer les événements, d'améliorer leur communication
- moderniser et sécuriser les pratiques et le fonctionnement du Mouvement
- répondre aux obligations légales du règlement européen de protection des données.

Cette base de données sera constituée à partir des fichiers groupe fournis par les fédérations départementales. C'est pour cette raison que nous encourageons les clubs à saisir les informations concernant leurs adhérents sur le fichier mis à leur disposition par l'Ifra afin de pouvoir ensuite les intégrer plus facilement dans la base de données.

L'intérêt d'une base de données est de fournir aux responsables un outil pour lequel ils n'auront plus à se préoccuper de version et de compatibilité de logiciel ni de la protection de leurs fichiers.

A partir de cette base de données, et ce n'est qu'une application parmi d'autres, la Fédération nationale éditera les cartes d'adhérents personnalisées (avec les informations relatives aux Fédérations départementales) comme cela a été fait avec la lettre timbre de 2018 et nominatives comme ce fut le cas pour neuf fédérations pilotes : le Bas-Rhin, le Cher, la Haute-Corse, la Mayenne, l'Ille et Vilaine et les quatre fédérations de la région des Hauts de France, le Nord, l'Oise, le Pas de Calais et la Somme.

Une attention toute particulière de l'imprimeur a porté sur la livraison afin de donner le moins de travail aux départements : les cartes étaient triées par territoires et secteurs pour les fédérations qui en ont, puis par commune, par clubs et par adhérents par ordre alphabétique.

Trois réunions animées par la Fédération nationale et les présidents des départements concernés ont eu lieu avec les présidents des clubs du Cher, de l'Oise et de la Somme en novembre et décembre. Objectif : expliquer la nouvelle procédure mise en place. Globalement, le projet est bien compris et bien accepté. Deux questions importantes ont été posées : la protection des données et l'accompagnement des responsables associatifs. Les règlements en matière de protection des données – liés à l'identité des personnes et à leur vie privée – font l'objet de protections de plus en plus rigoureuses, notamment avec une directive européenne qui entrera en vigueur en mai 2018. Il deviendra, à très court terme, difficile pour une association locale de maintenir des fichiers, même simples, sans pouvoir justifier de protection fiable. Il est donc important pour notre Mouvement de joindre modernisation de notre gestion, protection de nos données et respect des réglementations.

Le choix de l'éditeur, bien entendu, doit prendre en compte cet aspect-là. Cela nous demande d'approfondir encore ce point très précis.

Une charte d'utilisation de la base de données est en cours de rédaction. Elle sera présentée en même temps que la base de données aux présidents départementaux lors du prochain séminaire qui se tiendra à Evian en octobre prochain. Elle précisera notamment qui y aura accès, qui pourra consulter et/ou modifier les données, qui pourra utiliser les données et pourquoi.

Nous avons conscience également qu'il est prioritaire de former nos responsables associatifs pour qu'ils s'approprient cette base de données. L'Ifra a donc travaillé sur ce dossier.

Pour conclure, le calendrier proposé est le suivant :

- **2^e semestre 2018**
 - ✓ livraison de la base de données définitive
 - ✓ présentation de la base de données et de la charte d'utilisation au séminaire d'octobre
 - ✓ démarrage des formations de référents départementaux pour former les responsables de clubs à la base de données
- **2019**
 - ✓ poursuite de la formation des référents départementaux
 - ✓ constitution de la base de données à partir des fichiers groupe Ifra des fédérations départementales ; pour des raisons techniques et de coût, il est essentiel de fournir à l'éditeur un seul fichier par fédération départementale et un seul modèle de fichier, soit le fichier excel de l'Ifra,
- **2020**
 - ✓ Généralisation pour tous les adhérents de l'édition d'une carte d'adhérent nominative transitant toujours par le biais des Fédérations départementales

Pour organiser dès maintenant la formation des référents dans les départements, nous demandons à toutes les fédérations de nous transmettre d'ici le mois de juin le nom d'une personne référente par fédération.

Pour clore ce chapitre, je rappelle que, désormais, l'usage de ces nouveaux outils fait partie intégrante de nos moyens de communication. C'est ainsi que désormais, la Lettre aux responsables et l'offre touristique sont envoyées mensuellement sous forme de news-letter. Notons que la lettre aux responsables fait de plus en plus de liens avec des vidéos ou des interviews en ligne, ce qui en accroît l'interactivité et les renvois sur le site internet.

Nous avons maintenu le vote électronique pour nos Assemblées générales et utilisé ce même outil, pour des quizz, lors de la journée consacrée à l'assurance.

3- **En direction du grand public**, notre présence sur les réseaux sociaux et sur internet se développe afin d'accroître notre notoriété et mieux nous faire connaître. Depuis la création d'un poste à la Fédération nationale d'une personne en charge de l'animation web et des nouvelles technologies, une « community manager », notre page Facebook est de plus en plus lue et le site internet a fait l'objet de certaines améliorations.

A ce jour, la page Facebook de Générations Mouvement compte plus de 1000 abonnés (+ 200 depuis octobre). Les pages les plus lues sont celles traitant de de sujets d'actualités : hausse de la CSG notamment, et comportant une photo ou une vidéo. Plusieurs interviews ont donc été réalisées :

- ✓ journée assurance avec le témoignage d'Henri Le Gentil
- ✓ importance de la représentation par Henri Lemoine à l'occasion des journées relatives au Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie et aux Commissions des usagers
- ✓ relations avec les collectivités locales par Michel Guilbert à l'occasion du salon des maires
- ✓ vœux de Gérard Vilain.

En moyenne, un sujet est posté sur la page Facebook tous les deux jours.

Concernant le site internet, le nombre de visiteurs augmente régulièrement (plus de 20% depuis octobre) dû en partie par les renvois qui sont fait de la lettre aux responsables ou de la page Facebook. Un effort est fait pour actualiser régulièrement les pages ou en créer.

D'autre part, notons que les Fédérations départementales sollicitent de plus en plus la Fédération nationale pour leur site internet ou leur page Facebook.

Enfin, nous avons en 2017 créé un compte Twitter et commencé à communiquer ponctuellement par ce biais (20 tweets et profil de Générations Mouvement vu plus de cent fois).

4- **En nous intéressant à la silver économie**, nous affirmons notre volonté d'être connectés et en phase avec les évolutions de la société. Notre souci est que les nouveaux outils proposés aux seniors soient conçus avec et par eux.

Depuis notre participation en 2017 à silver valley, nous avons signé une charte de partenariat. Cette structure est basée en région parisienne.

En mars 2017, nous avons gagné un trophée avec Dynseo (jeux cognitifs). D'autres projets sont actuellement en cours :

- une start up basée à Montpellier Kyomed est intervenue au séminaire des présidents du mois d'octobre à Montagnac et a reçu des financements suite à un appel à projet. La Fédération de l'Hérault est en contact avec elle pour étudier les actions qui peuvent être mises en place.
- En région Aquitaine, Autonom lab est en relation avec la fédération des Deux Sèvres.
- Euro santé de son côté intervient dans le domaine de la e-santé et de la nutrition et est en relation avec les Fédérations du Nord et du Pas de Calais.

A noter qu'aujourd'hui, Générations Mouvement est de plus en plus citée et reconnue comme étant un interlocuteur de la silver économie. Nous sommes particulièrement vigilants sur les actions qui nous sont proposées car il n'est pas dans notre mission de cautionner et de promouvoir certains produits. En nous investissant dans ce domaine, notre objectif est de rester acteur en participant à des projets innovants.

Deuxième partie :

la sécurisation des associations affiliées

Faire partie d'un réseau permet de bénéficier de services qui aident et sécurisent les responsables dans leur mission. Formation, respect de la réglementation, présence et conseils auprès des fédérations départementales constituent les piliers de base pour sécuriser les associations affiliées.

1- La formation des responsables associatifs

Il est important de souligner la volonté de la Fédération nationale de poursuivre dans cette direction.

L'Ifra a fêté en 2017 ses trente ans, réaffirmant ainsi ses missions. Notons plus particulièrement pour 2017 :

- la poursuite de la formation aux fichiers des adhérents et la mise à disposition du fichier Groupe comme indiqué précédemment
- le volume des formations qui reste stable (37 en 2017) avec une augmentation sensible des formations directement ciblées vers les responsables de clubs et non plus seulement vers les Fédérations départementales,
- l'organisation de deux rencontres d'information et de formation
 - ✓ une journée assurance animée par Groupama au cours de laquelle fut utilisé un nouvel outil (un boîtier électronique) pour renforcer l'interactivité grâce à un quizz (37 participants)

de 32 FD). L'objectif de cette journée fut de faire comprendre et expliquer les douze garanties du contrat Cohésion Arcange et de présenter les évolutions de la plate-forme Mutuaide (amélioration de l'identification des appels de nos adhérents avec une ligne dédiée, mise en place d'un serveur vocal, nomination d'un médiateur).

- ✓ une journée pour les salariés (23 salariés de 21 FD, soit seulement la moitié des salariés invités). Cette journée avait pour objectifs de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques et de leur transmettre un certain nombre d'informations, notamment pour les nouvelles recrues : avantages économiques pour les adhérents de Générations Mouvement, règles d'organisation des activités, utilisation du fichier des adhérents et évolution vers la base de données. Elle fut particulièrement appréciée et les participantes ont demandé qu'elle soit renouvelée régulièrement.

2- Le respect de la réglementation

Avec un chiffre d'affaires de 43 millions d'euros, l'activité de tourisme au sein de notre Mouvement est très importante. Depuis dix ans maintenant, la Fédération nationale dispose, pour l'ensemble de ses associations affiliées, de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages. Celle-ci permet à toutes nos associations d'organiser des sorties, des séjours et des voyages en respectant la législation et en étant assurées. Dans le même ordre d'idée, tous les destinataires de *Tambour battant* ont reçu avec le numéro 54 du mois de décembre le guide à l'usage des organisateurs de sorties, de séjours et de voyages. Ce guide réactualisé a pu être réédité grâce au financement des partenaires.

3- La présence et les conseils auprès des fédérations départementales

La Fédération nationale poursuit l'accompagnement des fédérations départementales.

D'une part, en assistant à leurs assemblées générales : en 2017, soixante fédérations départementales ont sollicité la Fédération nationale pour être présente à leur assemblée. Il est important pour le Conseil d'administration d'avoir ce contact annuel avec vous. Cela nous permet d'échanger, de transmettre à vos responsables de clubs le message et les orientations de la Fédération nationale, de connaître vos réussites et vos difficultés.

D'autre part, en conseillant les fédérations qui rencontrent des difficultés, que ce soit au niveau de la gestion du personnel ou au niveau financier : en effet, lors de ces rencontres, si nous percevons des difficultés à venir, nous pouvons, avec vous, les anticiper et trouver des actions et des moyens pour les prévenir.

C'est dans ce sens que, à la suite du séminaire des présidents du mois d'octobre, le principe d'établir une charte *Loyauté et solidarité* a été acté. Un groupe de travail constitué de neuf administrateurs de fédérations départementales a proposé au Conseil d'administration un texte dont vous avez pu prendre connaissance avec la convocation (pages 8 et 9).

Je rappellerai qu'au sein du réseau, chaque association dispose d'une totale autonomie de gestion et reste en toute circonstance pleinement responsable de ses actes. Les fédérations départementales et la fédération nationale se doivent de respecter les principes et réglementations liés à leur statut associatif et aux lois en vigueur. Cela implique un certain nombre d'engagements.

Focus sur la charte *Loyauté et solidarité*

Anticiper les difficultés financières dans nos fédérations et leur venir en aide font partie de notre mission de solidarité. Qui dit solidarité dit

loyauté, c'est-à-dire que, de part et d'autre, dans un climat de transparence et de confiance, des engagements réciproques sont pris.

La charte que la Fédération nationale vous propose a pour objet de renforcer les relations de loyauté et de solidarité qui existent entre la Fédération nationale et les fédérations départementales qui la composent. Elle ne remet pas en cause la responsabilité des administrateurs de chaque structure dans leur gestion mais précise les engagements réciproques que nous devons adopter les uns et les autres. Cette charte a pour vocation à intégrer plus tard le règlement intérieur.

Faire preuve de solidarité réciproque assoit notre Mouvement et lui offre les moyens de perdurer.

1 – Les cinq engagements de la fédération nationale

1. respecter les règles adoptées par l'assemblée générale
2. remplir les missions confiées par ses membres et apporter les services visant à améliorer et sécuriser leurs pratiques
3. répondre aux sollicitations des fédérations départementales
4. présenter en assemblée générale ses comptes annuels (compte de résultat et bilan), réguliers, sincères, sa situation financière et son patrimoine.
5. prendre connaissance et exploiter les documents des fédérations départementales, notamment leurs comptes annuels et rapports d'activités.

2 - Les quatre engagements des fédérations départementales :

1. respecter les règles adoptées par l'assemblée générale de Générations Mouvement – Fédération nationale
2. donner à la Fédération nationale les moyens de jouer son rôle statutaire
3. demander la présence d'un administrateur national à leur assemblée générale annuelle, et chaque fois qu'elles le jugent opportun
4. transmettre chaque année à la Fédération nationale un certain nombre de documents

3 – La création d'un fonds de solidarité

Il est proposé la création d'un fonds de solidarité auprès de la Fédération nationale, destiné uniquement à assurer ponctuellement l'assistance entre Fédérations départementales sous la responsabilité de la Fédération nationale. Ce fonds serait alimenté par une cotisation de 0,10 € par adhérent et par an et son usage ferait l'objet d'un compte-rendu compte annuel au cours de l'Assemblée générale qui jugera ainsi annuellement du niveau utile que ce fonds devra atteindre.

Troisième partie : la dynamique du Mouvement et son développement

La modernisation de notre Mouvement et sa sécurisation contribuent à son dynamisme et à son développement. Trois axes d'actions sont privilégiés : les actions de développement proprement dites, la représentation et les prises de parole pour défendre les retraités et les personnes âgées, les activités proposées fédératrices et facteurs de cohésion et les partenariats qui nous soutiennent pour les mettre en œuvre.

Focus sur le développement

1- Les actions de développement :

Depuis 2015, on peut noter que l'érosion des effectifs est moins importante en 2016 et 2017 :

- - 14 382 adhérents en 2015
- - 8 784 adhérents en 2016
- - 8 656 adhérents en 2017

L'une des explications que nous pouvons avancer réside dans la mise en œuvre d'une politique nationale de développement depuis cette date.

Celle-ci s'est traduite notamment par :

- l'organisation de cinq réunions interrégionales (Nord-Ouest, Sud-Ouest Occitanie, Sud-Ouest Aquitaine, Nord-Est et Sud-Est) qui ont réuni 55 fédérations départementales.

L'objectif de ces réunions fut de

- ✓ sensibiliser les fédérations départementales à s'investir dans une démarche de développement construite
 - ✓ leur permettre d'échanger, au cours de ces réunions, sur leurs difficultés et leurs réussites
 - ✓ leur proposer un appui individualisé si nécessaire et des outils.
- des réunions de travail à la demande des fédérations départementales et des unions régionales : neuf fédérations, trois unions régionales et une réunion spécifique pour la création de la fédération du Doubs. Ainsi, ce sont 17 fédérations départementales qui ont bénéficié de cet accompagnement personnalisé.
 - une méthodologie préconisée au cours de ces réunions qui porte ces fruits puisque plusieurs fédérations ont vu leurs effectifs augmenter par exemple le Rhône, l'Hérault. Notons également une forte progression des effectifs dans le Nord avec l'adhésion de Probus et dans les départements des Ardennes et de la Haute-Marne grâce à un accord de partenariat avec l'Aropa.
 - la mise à disposition d'outils, notamment le fichier des mairies et le Journal officiel des associations
 - le traitement systématique des demandes d'associations non affiliées qui arrivent par courriels ou par appels téléphoniques après recherche sur internet mais également avec la mise en place de deux nouveaux canaux : des formulaires de demandes de renseignements via « google form » (une dizaine de demandes depuis juin 2017) et par le biais de nos partenaires vacances, notamment Azureva (une douzaine de demandes depuis janvier 2017).
- Ainsi, en dix-huit mois, cent sept demandes ont été traitées pour un potentiel de plus de 18 000 adhérents. Les associations multi activités et voyages sont celles qui se tournent le plus vers nous avec une moyenne de cent adhérents par association.
- la rédaction de statuts-types pour créer des associations *Les amis de Générations Mouvement – Fédération de ...* afin de faire adhérer des

individuels qui ne souhaitent pas rejoindre un club mais qui expriment des besoins (réductions, tourisme). Cette démarche peut être également l'occasion d'attirer des retraités avec des compétences particulières pour renforcer nos équipes fédérales

Le salon des maires et des collectivités locales pour lequel Générations Mouvement dispose d'un espace sur le stand de Groupama est une occasion unique pour rencontrer les maires, très sensibles au rôle social que nos associations jouent et aux outils qui leur sont apportés pour sécuriser leurs activités. Un effort particulier est fait avec l'envoi d'un mailing aux 36000 maires pour les inviter à venir nous rencontrer à cette occasion. En 2017, grâce au tirage au sort organisé, nous avons pu collecter plus de deux cents contacts, en nette augmentation par rapport à 2016.

Pour conclure, il apparaît que l'augmentation des effectifs s'observe dans les départements qui se sont appropriés les outils de développement élaborés par la fédération nationale et qu'il est donc pertinent de poursuivre dans cette direction.

2- La représentation et la défense des retraités

La Fédération nationale reste toujours active au niveau de la représentation.

La mise en place dans les départements des Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), nouvelles structures suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, est pratiquement achevée et nous sommes présents dans la majorité des CDCA puisque nous étions déjà connus au sein des Coderpa.

Pour conforter les représentants dans le CDCA et leur permettre d'échanger sur leurs pratiques, une réunion d'information a été organisée en novembre. Elle a rassemblé 27 personnes de 20 FD. Cette journée fut animée par Monique Plazzi, vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne qui a apporté un éclairage concret.

Génération Mouvement est également très investie dans la défense des usagers du système de santé publique. Elle a participé en 2017 aux travaux préparatoires à la création de l'union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS) ou France assos santé. Génération Mouvement est membre fondateur, représentée par Henri Lemoine. Nous participons aux Unions régionales (URAASS).

Les représentants des usagers siègent majoritairement dans les Commissions des usagers (CDU) mais sont amenés également à participer au sein des Agences régionales de santé (ARS), des conférences territoriales de santé et de l'autonomie (CRSA) ou des Conseils territoriaux de santé (CTS).

La formation des représentants étant obligatoire, celle-ci est assurée par France assos santé. Dans le même état d'esprit que pour les CDCA, la Fédération nationale a réuni les représentants des usagers en novembre avec 22 participants de 13 FD et 1 UR. Cette journée fut animée par France assos santé.

Ces deux réunions ont fait l'objet d'un article dans Tambour battant du mois de mars et ont, entre autres, abouti à la décision de créer un réseau de représentants.

D'autre part, Pierre Erbs fut en tant que président de la CFR et siège également en tant que suppléant à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Focus sur la défense des retraités

L'actualité 2018 est marquée pour les retraités par une hausse de la CSG, sans contrepartie. Un communiqué de presse a été envoyé à toutes les fédérations départementales en septembre 2017. La CFR a fait de même, avec consigne de relayer ces deux communiqués auprès des élus locaux.

Pierre Erbs, en tant que président de la CFR fut d'ailleurs sollicité pour participer à des émissions de radio ou de télévision (BFM, C'à dire...), toutes relayées sur notre page Facebook.

Mais pour autant, il est important de continuer à porter haut et fort la voix des retraités. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter la motion que vous avez eu avec la convocation (page 9) et qui rappelle la position de Générations Mouvement. En voici les points essentiels :

- une situation pour les retraités qui empirent, des retraites qui ne sont pas revalorisées, une fiscalité en hausse et aucun ministère dévolu aux personnes âgées dans le Gouvernement...
- des demandes d'audiences et des courriers adressés aux membres du Gouvernement sans réponse
- des négociations concernant les retraités qui se passent en leur absence, et sans qu'ils soient consultés en aucune manière.

Cette indifférence et ce mépris sont intolérables. Les personnes âgées et les retraités sont considérés comme des citoyens de seconde zone.

Générations Mouvement, membre de la Confédération française des retraités, au nom de ses adhérents (plus de 600 000), de ses 100 000 bénévoles engagés dans 8 500 associations, rappelle l'engagement des personnes âgées et des retraités dans la société : engagement passé dans des activités professionnelles, mais aussi engagement présent auprès de leurs familles et dans le bénévolat au service de toute la société, quel que soit l'âge : soutien aux enfants et aux adolescents, soutien aux générations confrontées au chômage et aux difficultés de la vie, soutien aux très âgés dépendants et à leurs aidants.

Les personnes âgées, libres de leur temps, le consacrent avec générosité à toutes sortes de missions altruistes. Elles entendent être reconnues comme toutes les autres générations.

Réunis en Assemblée générale, les délégués de Générations Mouvement réitèrent leurs exigences :

- Les retraités et personnes âgées doivent obtenir une représentation auprès des Pouvoirs publics en tant que tels. Ils doivent être associés aux négociations entamées avec les partenaires sociaux sur les discussions concernant les réformes des retraites et des retraites complémentaires.

- Générations Mouvement demande que soient également étudiées des mesures compensatoires aux hausses récurrentes de la fiscalité qui obèrent leur pouvoir d'achat :
 - ✓ la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% payée sur les retraites complémentaires,
 - ✓ la déductibilité des cotisations des complémentaires santé du revenu imposable.

La voix des 16 millions de retraités doit être entendue. Ils ne peuvent tolérer d'être les laissés pour compte de la société.

Comme vous pouvez le constater, il est nécessaire de rester mobilisés, de communiquer sur nos positions et de valoriser la place des retraités dans la société. Le dossier de presse 2018 que vous avez reçu avec la lettre aux responsables de mars donne des chiffres intéressants qui montrent combien les seniors et les retraités participent à la cohésion de la société et à son économie.

3- Les activités et les partenariats

Les activités et les partenariats que nous initions participent du dynamisme de notre Mouvement et peuvent être des facteurs importants d'attractivité.

En termes de prévention, les activités de marche avec bâtons, de gymnastique adaptée, d'aquagym, notamment avec notre partenaire Siel bleu, sont adaptées aux jeunes seniors qui ne recherchent plus la compétition. Ces activités, comme certaines liées à la lutte contre la fracture numérique ou à la prévention des risques domestiques peuvent être financées, en partie, par la conférence des financeurs. Ainsi, pour exemple, les fédérations du Gers, du Tarn, de Savoie, de la Vienne ont pu mettre en place en 2017 de telles actions grâce à ces subventions et j'invite toutes les fédérations à se préoccuper de ces nouveaux financements attribués pour des actions précises.

Avec la MSA, le concours *Génération actions* a été un succès et les trente actions qui ont déposé un dossier en 2017 ont fait l'objet d'une présentation spécifique dans *Tambour battant* du mois de septembre montrant le dynamisme et l'esprit d'imagination de nos associations.

Jean-Pierre Laroche suit de près le partenariat avec la MSA, avec les Marpa, le réseau AVMA et Présence verte. Nous réaffirmons de nouveau ici notre partenariat privilégié avec Présence verte.

En 2017, hormis notre présence au salon de l'agriculture sur le stand de la MSA et notre participation à la remise des prix jeunes, nous avons, en 2017, financé le prix coup de cœur (un séjour dans le centre AVMA de Beg Porz) pour une classe de 19 élèves de 4^e, dans le cadre du concours Pré vert organisé tous les deux ans.

Au niveau national, nous maintenons les rencontres que sont la dictée et la pétanque. *Ensemble sur les chemins de la convivialité* a trouvé son rythme de croisière et nos Fédérations sont toujours très investies dans *Solidarité Madagascar*. Nous y reviendrons demain matin. Je voudrais simplement souligner la réussite de l'escapade culturelle qui a rassemblé près de deux cents participants à Marseille.

L'accès aux vacances pour tous est aussi l'une de nos préoccupations. L'année 2017 fut importante à ce niveau grâce à notre partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances et la promotion du programme seniors en vacances : 152 porteurs de projets de 38 fédérations départementales (127 en 2016) ont fait partir 9210 personnes (8250 en 2016). Cela représente 193 séjours contre 157 en 2016. 62% des participants ont bénéficié de l'aide (39% en 2015 et 61% en 2016).

Ces actions sont rendues possibles grâce aux partenaires qui offrent des prestations de qualité et accordent des réductions importantes, aussi bien pour les groupes que pour les individuels. La Fédération nationale poursuit son effort de diversification des partenariats : deux nouveaux partenaires ont rejoint notre réseau, l'hôtel de la Poste en Alsace (hôtel indépendant) et Mer, Montagnes et Vacances (MMV) qui dispose de 13 hôtels clubs et 7 résidences.

Les outils de communication (plaquettes timbres et cartes d'adhérent, Tambour battant, lettre aux responsables, offre touristique, guides de la Fédération nationale et de l'Ifra, site internet, Facebook, agence 914 pour nos relations avec la presse locale et nationale) en complément de toutes les actions qui viennent d'être retracées sont autant de vecteurs importants pour que les associations locales et les adhérents prennent conscience de l'intérêt d'appartenir à un réseau d'envergure nationale.

L'un des arguments que nous pouvons aussi avancer pour donner envie de nous rejoindre, aux côtés de l'assurance, de l'agrément tourisme, de la défense du pouvoir d'achat des retraités, des services et outils mis à disposition de nos associations, c'est celui des avantages économiques accordés par nos partenaires qui compensent largement le coût de la cotisation.

Génération Mouvement a ainsi tous les atouts pour être encore plus attractif, aussi bien vis-à-vis des associations non fédérées que vis-à-vis des individuels.